



DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN
CHARGE

SAMSAH-Gard' Espoir

Le document individuel de prise en charge est établi lors de l'admission et remis à chaque personne accueillie et, le cas échéant, à son représentant légal, au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'admission.

Le présent document est établi en présence de : Monsieur POINTIS Nicolas, Directeur de l'Espace d'Accueil de Jour et

M / Mme

né(e) le à
demeurant

.....
Dénommé(e) ci-après : la personne accueillie »

dans le cas d'un représentant légal, représenté(e) par :
M

Lien de parenté

:

Né à

Adresse

Dénommé ci-après : « Le représentant légal »

En présence de : M _____ (la personne accueillie peut être accompagnée de la personne de son choix) Qualité •

Autres personnes présentes :

Date d'accueil et condition :

Monsieur, Madame est accueillj(e) à compter du.....sous condition de la notification d'orientation par la MDPH en date du

Durée :

Le présent document est conclu pour une durée de six mois, convenue entre les deux parties, pour répondre aux objectifs sous visés, en fonction de l'état psychique du moment. Du fait de l'évolution de cet état, Il pourra être réévalué, modifié à tout moment à la demande de la personne ou le sera au terme des six mois.

Le présent document prévoit ce qui suit :

Conformément à la charte des droits et libertés de la personne accueillie et dans le respect de la dignité de la personne accueillie, l'établissement veillera à :

- Adapter les prestations aux besoins de la personne.
- Tenir compte de la variabilité des états psychiques impliquant des besoins et des réponses tout aussi variables dans le temps.
- Garantir la participation de la personne à son projet d'accompagnement et la tenir informée de ses droits.

Proposition d'un accompagnement adapté ;

- L'accompagnement proposé par l'Espace d'Accueil de jour tient compte du rythme et des capacités de la personne accueillie, reconnaît chaque personne dans sa singularité et dans sa globalité.
- Par la mise à disposition d'une équipe de professionnels qualifiés dans l'accompagnement social.
- Par la mise à disposition de l'espace et des temps collectifs, accueil, réunions, repas. ▪ Par une proposition de participation aux ateliers internes, aux sorties culturelles, aux transferts d'activité.
- Par l'offre d'entretiens individuels avec une équipe de professionnels.
- Par une offre d'accompagnement et de soutien aux démarches administratives.

Conditions et modalités d'accueil :

L'accueil est soumis à condition préalable d'une reconnaissance du handicap psychique par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité délivré par le médecin psychiatre.

Objectifs du Document Individuel de Prise en Charge :

Il est convenu lors de l'élaboration de ce document avec la personne accueillie les objectifs suivants :

- Rompre l'isolement et recréer du lien social
- Reprendre confiance en soi, accepter la différence
- Favoriser l'autonomie
- Faciliter le parcours de soin
- Soutenir l'acceptation de sa maladie

Moyens mis en place pour y parvenir :

- Réalisation en collectif des tâches du quotidien
- Participation aux activités et ateliers internes
- Participation à des activités en lien avec le milieu ordinaire
- Proposition d'accompagnement vers l'hospitalisation ou en retour d'hospitalisation, Maintien d'un lien avec le médecin psychiatre et ou le médecin traitant, toujours avec votre accord
- Proposition d'entretiens individuels

L'établissement s'engage à tout mettre en œuvre pour répondre le mieux possible aux objectifs fixés mais il ne peut être tenu pour responsable en cas d'objectifs non atteints.

La personne accueillie reconnaît avoir reçu le livret d'accueil et ses annexes (règlement de fonctionnement et Charte des droits et libertés de la personne accueillie)

Expression individuelle (attentes, besoins et demandes) :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Projet individuel :

Soins

Insertion / famille

Autonomie

Logement

Budget

Signatures

M/mme

La Direction

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par la présente, j'atteste •

- Avoir reçu un exemplaire ;
 - ✚ Du Livret d'accueil de l'Espace d'accueil de jour
 - ✚ Du règlement de fonctionnement
 - ✚ De la charte des droits et libertés de la personne accueillie
 - ✚ Du projet d'établissement à jour
- Avoir élaboré le Document Individuel de Prise en Charge avec l'équipe du SAMSAH et en avoir reçu une copie.

Fait à Nîmes, le

Nom _____

Prénom

Signature

GARD'ESPOIR NIMES
Tél. 04 66 38 97 20 -

- 18 rue Auguste Bosc - 30900
8 97 20 - Fax : 04 66 64 57 88

Partenaires familiaux :

NOM:.....Qualité •.....TEL.....

NOM :..... Qualité:.....TEL.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

.....Tél •.....

Date première hospitalisation •

.....

Informations complémentaires :

Nîmes, le 17 mai 2021



Objet : Demande d'orientation MDPH

Madame, Monsieur,

Afin de clarifier les modalités d'orientation des personnes accueillies dans notre établissement, l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Départemental nous demandent une orientation MDPH pour chaque personne accompagnée.

A ce titre nous vous accompagnons dans cette démarche qui vous concerne et à laquelle nous vous associons. Merci de bien vouloir nous contacter au : 04.66.38.97.20 ou 06.61.22.86.18.

Le dossier à compléter comprend, un volet médical à faire renseigner par votre médecin psychiatre référent et un volet administratif et social à compléter auprès de l'espace d'accueil.

Ce dossier une fois complété est à nous retourner au plus vite afin d'être déposé à la MDPH en mains propres car une commission extraordinaire se réunira en juin afin de traiter toutes nos demandes et régulariser la situation des personnes que nous accompagnons.

Les pièces justificatives à joindre au dossier ;

- Copie de carte d'identité
- È Justificatif de domicile (facture de téléphone fixe, eau ou électricité de moins de 3 mois)
- Copie de l'attestation de jugement en protection juridique (tutelle Ou curatelle le cas échéant)

Noug vous remercions de votre participation à cette démarche administrative qui vise à permettre la continuité de la prise en charge et du parcours de soin des personnes accueillies

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M.POINTIS Nicolas
Directeur

Gard' Espoir 18, rue Auguste Bosc 30900 NIMES - Tél.
: 04 66 38 97 20 Courriel :
gardespoir30@yahoo.fr
N ° SIRET : 443 298 898 00034 - CODE NAF : 8720 A - N °
FINESS : 300005428